



PM.4.2

INTERFACE FERROVIAIRE DE LA GARE DES FUMEAUX

Catégorie	Plateformes multimodales	Coût 250'000 CHF HT	Priorité A
Instance(s) responsable(s)	Commune de Martigny	Instance(s) concernée(s)	TMR, SDM
Stratégies sectorielles	S.TP.1, S.TP.2, S.TP.3, S.TIM.2, S.U.1		



Description détaillée

État actuel

La halte ferroviaire des Fumeaux, sur l'axe à voie métrique Martigny – Le Châtelard (– Chamonix), est un arrêt à l'horaire (excepté en heure de pointe du matin et du soir) mais desservi uniquement à la demande. L'urbanisation extrêmement rapide des quartiers environnants (Milieu et Ottan) pousse à reconsidérer le statut de cette halte pour en faire un arrêt desservi de manière régulière avec des aménagements et des cheminements d'accès de qualité. En effet, l'arrêt actuel se résume à un unique quai.

État attendu

En lien avec le projet routier d'Ottan – Léman (mesure CR.4.1) permettant la suppression du passage à niveau, il est prévu de réaménager l'arrêt des Fumeaux en proposant du stationnement vélo (arceaux et parking sécurisé) et un abri voyageur. Les cheminements d'accès à pied et à vélo depuis/vers les quartiers du Milieu et d'Ottan doivent aussi être améliorés (en lien avec l'actuel passage inférieur sous la voie ferrée CFF).

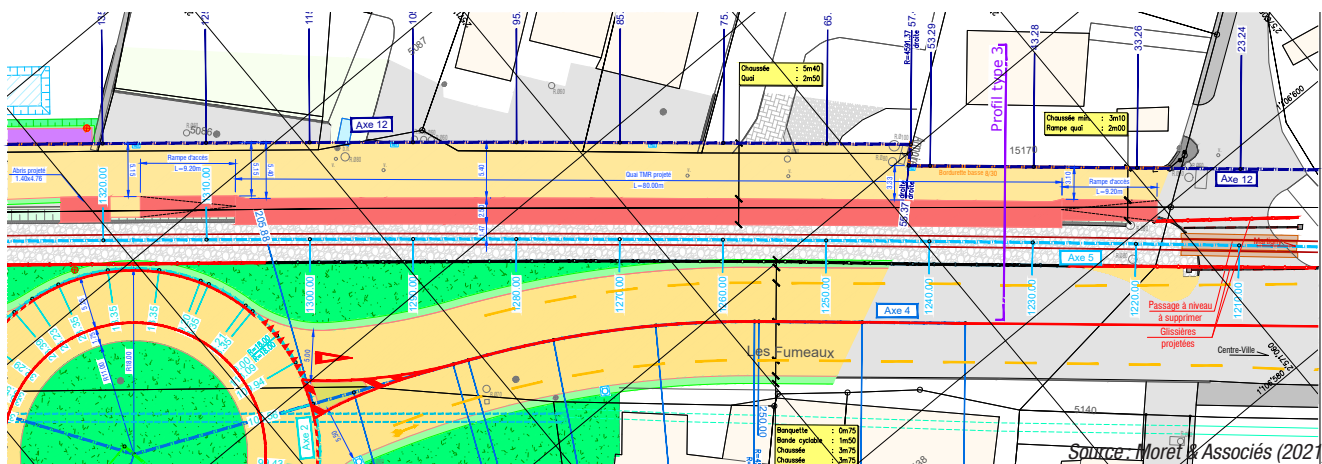
Opportunité et utilité	<p>Opportunité: Cette mesure permet d'assurer la desserte d'un quartier en plein développement (quartier du Milieu) et d'améliorer les rabattements piétons et vélos sur les interfaces de transports (besoin d'action 1.1) depuis ces zones d'habitations denses, grâce à des infrastructures de qualité (abris, stationnement vélo).</p> <p>Utilité: CE1 : l'utilité principale de la mesure est d'améliorer le système de transports publics et d'augmenter la qualité de desserte en transports publics du quartier Ottan/Milieu. Cette mesure permettra également d'améliorer l'intermodalité (mobilité douce et transports publics). CE3 : La suppression du passage à niveau permettra de sécuriser les rabattements modes doux et de supprimer le point de conflit entre transports publics et transports individuels motorisés.</p>		
Réalisation			
État de coordination dans le PDC (au 01.01.21)	Pas concerné		
État de planification	L'état de planification 1 est atteint. Études préliminaires (2019-2020), avant-projet (2021), en lien avec la liaison Ottan – Léman (mesure CR.4.1).		
État « prêt à être réalisé et financé »	L'état « prêt à être financé » est atteint. Projet d'exécution (2022), expropriations (2023), mise à l'enquête (2023) – dépendra de la liaison Ottan – Léman.		
Calendrier de mise en oeuvre	Date prévue du début des travaux : 2024 Date prévue de la mise en service : 2025		
Financement			
Montant estimé	250'000 CHF HT	Demande de cofinancement	Oui
Clé de répartition		Canton (12%)	Commune(s) (88%) Tiers (-%)
		30'000 CHF HT	220'000 CHF HT - CHF HT
Autres			
Fiches concernées du PDC	D.1, D.2, D.3	Fiches concernées du PDi	M3, M4
Lien avec les autres mesures	La réalisation de cette mesure dépend de la mesure CR.4.1 – liaison routière Ottan – Léman. D'une manière plus générale, cette mesure est en lien avec la mesure U.EP.4.3 – requalification des espaces publics de l'axe structurant du Milieu.		
Impact sur les domaines transversaux	<p>La mesure est concernée ou a un impact sur les éléments suivants (en gras) :</p> <p><u>Nature / environnement</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Environnement gris : OPAir / OPB / ORNI / OPAM / OSites</p> <p><input type="checkbox"/> Environnement vert : OEaux / OSol / OFo / OPN</p> <p><input type="checkbox"/> Dangers naturels</p> <p><u>Agriculture</u></p> <p><input type="checkbox"/> Emprises sur la zone agricole/ SDA</p> <p>Cette mesure aura un impact positif sur l'environnement en termes de réduction du bruit (OPB) et la qualité de l'air (OPAir).</p>		



Documents mis à disposition

- Charte des gares régionales appliquée au RER Valais/Wallis (Charte des bonnes pratiques et directive financière) (SDM, 2019)
- Expertise mobilité Giratoire RCT9 / RC102 / Otta (Citec, 2015)

Plan selon état d'avancement

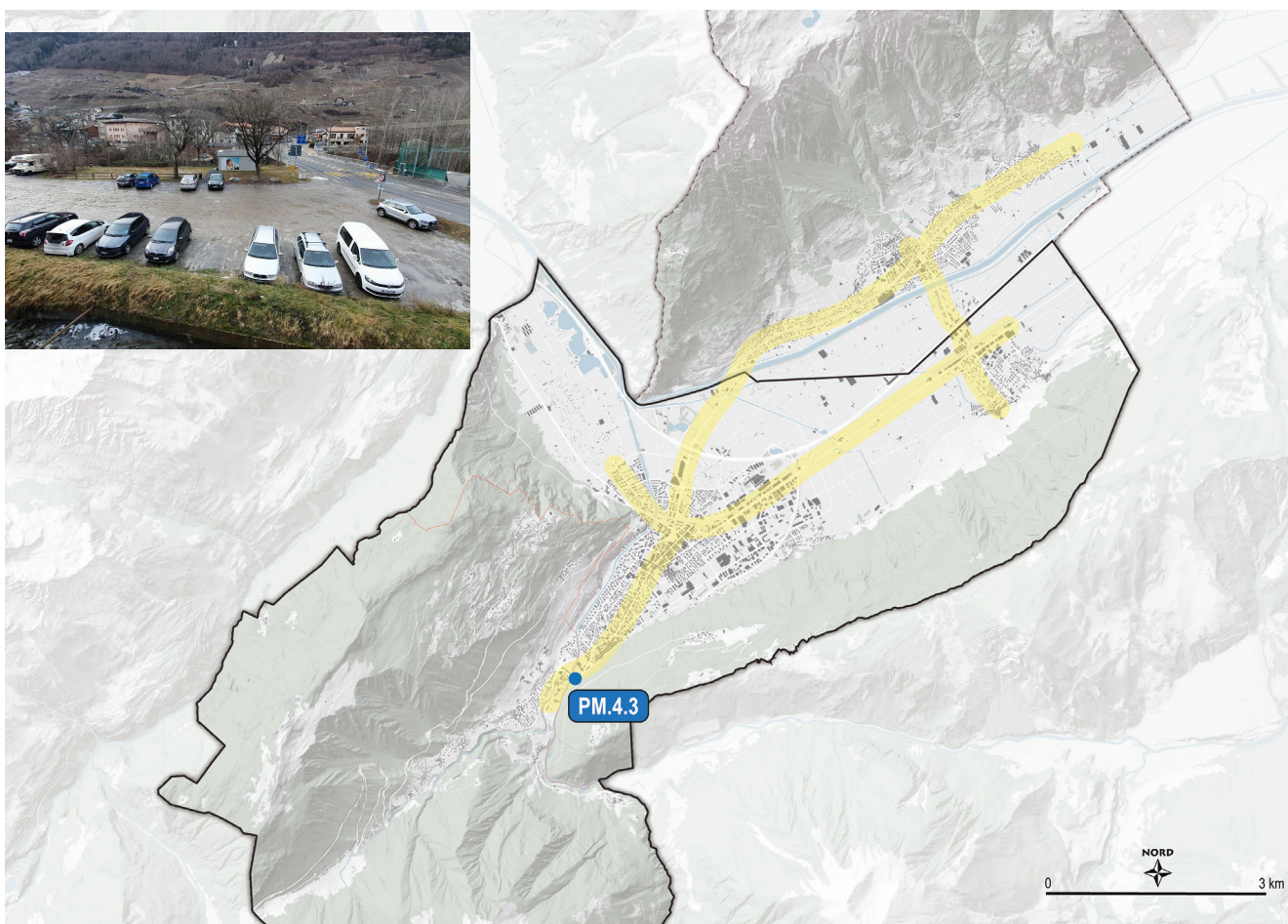




PM.4.3

INTERFACE DU HUB DE MARTIGNY-CROIX

Catégorie	Plateformes multimodales	Coût	1'100'000 CHF HT	Priorité	A
Instance(s) responsable(s)	Communes de Martigny et Martigny-Combe	Instance(s) concernée(s)	TMR, SDM		
Stratégies sectorielles	S.TP.1, S.TP.2, S.TP.3, S.U.1				



Description	<p>État actuel</p> <p>La halte ferroviaire de Martigny-Croix, sur l'axe Martigny – Orsières – Le Châble, est le dernier arrêt situé sur le territoire de plaine de l'agglomération. Il dessert le haut de la commune de Martigny (Martigny-Bourg) et le bas de la commune de Martigny-Combe (Martigny-Croix). Cette halte et sa place de gare ont la particularité de se trouver à plus de cinq mètres au-dessus de l'axe cantonal, leur accessibilité n'est donc pas aisée pour tous les modes en rabattement (les mode doux surtout, mais également les rabattements en bus voire en voiture).</p> <p>État attendu</p> <p>Le projet prévoit l'aménagement du terminus de la ligne urbaine 12.201 (rebroussement et remise à l'heure). L'aménagement de cette interface bus réduit le temps de parcours de la ligne urbaine 12.201 et permet ainsi d'augmenter la stabilité de l'horaire d'une part et de circuler systématiquement via le hub du Manoir (centre-ville de Martigny) d'autre part (pas faisable à ce jour ; temps de parcours trop contraint). Un second quai bus est prévu pour les lignes régionales de passage (12.213 et 12.214) afin de conférer à ce lieu une véritable fonction de pôle multimodal. Une passerelle mobilité douce en franchissement de la Dranse (mesure P.MD.4.1.6) est prévue pour faciliter l'accès des piétons et vélos depuis/vers le village de Martigny-Croix. Des places de stationnement pour vélos couvertes et sécurisées sont également prévues. Une rampe est planifiée pour assurer la liaison verticale entre le hub (en contrebas) et la halte ferroviaire.</p>		
Opportunité et utilité	<p>Opportunité: Cette mesure permet de valoriser l'interface de transports (besoin d'action 1.1) et d'améliorer les rabattements en bus et en mobilité douce sur l'arrêt ferroviaire de Martigny-Croix (pour les deux communes de Martigny et Martigny-Combe) et d'ainsi faciliter le report modal en amont du centre-ville de Martigny.</p> <p>Utilité: CE1 : l'utilité principale de la mesure est de favoriser l'intermodalité (noeud de transports publics (train et bus)) en amont du centre-ville de Martigny.</p> <p>CE4 : la réorganisation de cet espace multimodal aura pour conséquence une nette amélioration de la part modale des transports publics et de la mobilité douce ayant un effet direct sur la réduction des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre.</p>		
Réalisation			
État de coordination dans le PDC (au 01.01.21)	Pas concerné		
État de planification	<p>L'état de planification 1 est atteint.</p> <p>Études préliminaires (2019-2020).</p> <p>Coordination avec le canton pour le coût de l'arrêt bus et les abris vélos (2021).</p>		
État « prêt à être réalisé et financé »	<p>L'état « prêt à être financé » est atteint.</p> <p>Avant-projet (2021), projet d'exécution (2021), expropriations (2022), mise à l'enquête (2022).</p>		
Calendrier de mise en oeuvre	<p>Date prévue du début des travaux : 2024</p> <p>Date prévue de la mise en service : 2025</p>		
Financement			
Montant estimé	1'100'000 CHF	Demande de cofinancement	Oui
Clé de répartition		Canton (7%)	Commune(s) (93%) Tiers (-%)
		80'000 CHF HT	1'020'000 CHF HT - CHF HT



Autres

Fiches concernées du PDC

D.1, D.2, D.3

Fiches concernées du PDI

M3, M4

Lien avec les autres mesures

De par sa localisation stratégique, cette mesure est en lien avec la mesure P.MD.4.1.6 qui prévoit une passerelle mobilité douce en rabattement sur le hub bus et la gare depuis Martigny-Croix, la mesure U.EP.4.2 – requalification des espaces publics de l’axe structurant du Gd-St-Bernard, la mesure U.D.4.4 – projet des Portes de la Dranse et les mesures mobilité douce le long de la Dranse P.MD.4.1.4 – entre Martigny-Combe et Martigny et P.MD.4.2.3 – entre Martigny-Combe et Bovernier.

En ce qui concerne son contenu, la mesure est en lien avec la mesure TP.4.1 – électrification du réseau en raison des éventuels besoins en termes de bornes de recharge au terminus de la ligne 12.201.

Impact sur les domaines transversaux

La mesure est concernée ou a un impact sur les éléments suivants (en gras) :

Nature / environnement

Environnement gris : **OPA**ir / **OPB** / ORNI / OPAM / OSites

Environnement vert : **OE**aux / OSol / OFo / OPN

Dangers naturels

Agriculture

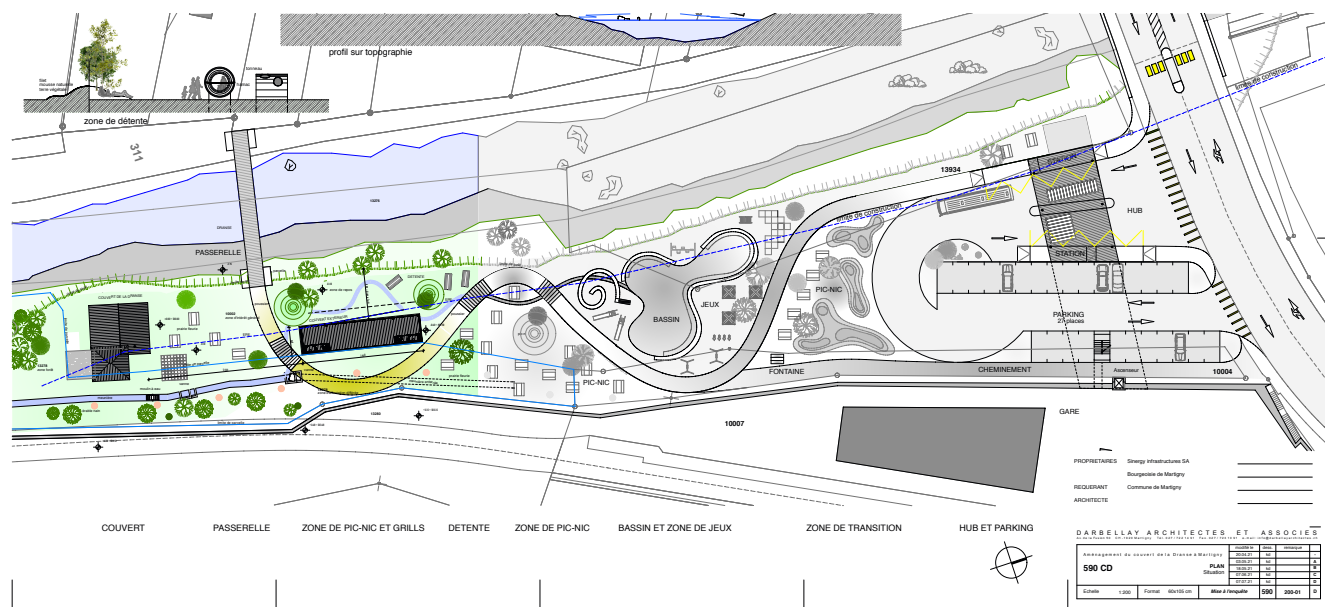
Emprises sur la zone agricole/ SDA

Ce projet se situe à proximité de la Dranse et de la meunière des Artifices, il s’agira de prendre en compte l’ordonnance sur la protection des eaux (OEaux).

Documents mis à disposition

- Charte des gares régionales appliquée au RER Valais/Wallis (Charte des bonnes pratiques et directive financière) (SDM, 2019)

Plan selon état d’avancement



Source : Darbellay Architectes et associés (2021)